
L'IA COMME BIEN PUBLIC : GARANTIR UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DE L'IA DANS L'ESPACE INFORMATIONNEL

**32 RECOMMANDATIONS
POUR LA CÔTE D'IVOIRE**



INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Côte d'Ivoire, locomotive économique et pôle technologique émergent de l'Afrique de l'Ouest, est confrontée à une transformation numérique rapide. L'intelligence artificielle (IA) s'impose progressivement comme un levier stratégique pour optimiser les processus dans divers secteurs, notamment les services publics, l'agriculture, la santé, et particulièrement les médias.

Dans un contexte marqué par une prolifération des fausses informations et une évolution constante des habitudes de consommation médiatique, l'IA offre des solutions innovantes pour le traitement, la vérification et la diffusion de l'information. Toutefois, cette révolution technologique soulève des défis en matière d'éthique, de protection des données et d'équité dans l'accès aux technologies.

Pour répondre à ces enjeux, [le Forum sur l'information et la démocratie](#), l'entité de mise en œuvre d'un Partenariat international endossés par 55 États, a lancé un groupe de travail sur l'impact de l'IA sur l'écosystème informationnel. Publié en février 2024, le rapport [IA comme bien public](#) propose des recommandations de politiques publiques et des cadres de régulation visant à garantir que l'IA serve l'intérêt général et que son développement et déploiement soient encadrés par des institutions démocratiques.

En collaboration avec le Forum, le REPPRELICI a adapté les recommandations de ce rapport au contexte ivoirien afin de promouvoir une utilisation responsable et éthique de l'IA, en particulier dans le secteur médiatique, en prélude des élections présidentielles d'octobre 2025.



LES RECOMMANDATIONS ADAPTÉES AU **CONTEXTE DE LA CÔTE D'IVOIRE**

Les recommandations générales pour la Côte d'Ivoire :

1 - RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LA RÉGLEMENTATION DES SYSTÈMES D'IA

- Mise en place d'une autorité nationale de supervision de l'IA : Créer un organisme ivoirien rattaché au ministère de la communication chargé de surveiller le déploiement des systèmes d'IA pour garantir leur conformité aux normes éthiques et démocratiques.
- Transparence des données : Introduire un article dans la loi 2013-450 sur la protection des données personnelles qui exige aux développeurs d'IA en Côte d'Ivoire de publier des informations sur les données utilisées pour entraîner leurs systèmes (origine, biais potentiels).
- Certification éthique des solutions d'IA : Soutenir la création d'un mécanisme de certification pour promouvoir des pratiques responsables dans le développement et l'utilisation de l'IA, basé sur le modèle proposé dans le rapport [A Voluntary Certification Mechanism for Public Interest AI](#).

2 - PROMOUVOIR L'IA AU SERVICE DE L'INFORMATION FIABLE ET INCLUSIF

- Détection et lutte contre la désinformation : Développez ou adaptez des outils d'IA pour identifier et limiter la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux ivoiriens, en partenariat avec les médias locaux et les plateformes numériques.
- Formation des journalistes : Par le biais du ministère de la communication ivoirienne, organisez des séances de renforcement de capacités sur l'utilisation de l'IA dans le journalisme, notamment pour améliorer la vérification des faits et la production de contenus de qualité.
- Plateformes locales d'IA : Encouragez le développement de plateformes ivoiriennes utilisant l'IA pour promouvoir des contenus locaux diversifiés et fiables une plateforme qui peut être portée par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) et l'Autorité Nationale de la Presse (ANP).

3 - SENSIBILISER ET ÉDUIQUER À L'IA POUR LA POPULATION

- Lancement de campagnes publiques : Sensibiliser les citoyens ivoiriens sur l'impact de l'IA sur l'espace informationnel (notamment les risques liés à la manipulation, aux hallucinations de l'IA ou à la désinformation).
- Programmes éducatifs : Intégrez des modules sur l'IA et l'éthique dans les programmes scolaires et universitaires pour préparer la future génération à utiliser ces outils de manière responsable. Une action qui peut être menée par le Ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur.

4 - ASSURER UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET PARTICIPATIVE

- Consultation des parties prenantes locales : L'Etat de Côte d'Ivoire devra s'assurer que les décisions politiques sur l'IA incluent les contributions des organisations de la société civile, des journalistes, et des chercheurs ivoiriens.
- Création d'un observatoire national de l'IA rattaché au Centre Nationale de Calcul de Côte d'Ivoire : Mettre en place une structure pour surveiller les impacts de l'IA sur l'information et la démocratie en Côte d'Ivoire en publiant des rapports réguliers.

5 - DÉVELOPPER DES MÉCANISMES DE RÉGULATION POUR L'IA GÉNÉRATIVE

- Législation sur l'IA générative : Adoptez des réglementations spécifiques pour les technologies d'IA générative utilisées dans les médias (comme la création de contenus textuels, visuels ou audio) afin d'assurer leur authenticité et prévenir les abus. Et ce, à travers l'adoption d'une loi où un article de loi sur la protection des données
- Marquage des contenus générés par IA : Imposer aux plateformes ivoiriennes de marquer clairement les contenus générés par IA, y compris les vidéos, articles et images. Cela permet aux citoyens de distinguer les contenus authentiques des contenus artificiels, notamment le risque de manipulation.

6 - GARANTIR LA RESPONSABILITÉ ET LES RECOURS JURIDIQUES

- Création d'un cadre de responsabilité : Établir des lois spécifiques qui rendent responsables les créateurs et déployeurs de systèmes d'IA en cas de préjudice causé par la désinformation ou la manipulation d'opinions publiques via l'IA.
- Mise en place d'une procédure de recours pour les citoyens : Offrir aux citoyens ivoiriens des mécanismes légaux clairs pour contester les décisions prises par des systèmes d'IA, comme les recommandations des algorithmes, ou pour porter plainte en cas de biais discriminatoires dans les systèmes utilisés.

7 - LANCER UN CADRE NATIONAL DE TRANSPARENCE POUR LES PLATEFORMES EN LIGNE

- Obligation de transparence pour les plateformes : Les plateformes numériques utilisées en Côte d'Ivoire doivent être tenues de rendre publics leurs algorithmes et critères de recommandation, notamment en ce qui concerne l'IA générative et la diffusion de contenus.
- Mécanisme de régulation des contenus en ligne : Créer une autorité rattachée au ministère de la communication ou un cadre juridique pour encadrer la modération sur les plateformes ivoiriennes. Cela permettra de protéger les utilisateurs contre les abus, tout en garantissant la liberté d'expression.

8 - DÉVELOPPER UNE ÉTHIQUE LOCALE POUR L'IA

- Intégration de valeurs culturelles et éthiques ivoiriennes : Lors du développement et de la régulation des technologies d'IA en Côte d'Ivoire, il est essentiel d'intégrer des valeurs locales, comme la solidarité, la justice sociale, et l'égalité. La création d'un comité national pour l'éthique de l'IA pourrait être un moyen d'assurer que les systèmes d'IA respectent les principes culturels et sociaux ivoiriens. Ce système peut être piloté par l'ANP et la HACA.
- Consultation citoyenne régulière : Mettre en place des mécanismes réguliers de consultation citoyenne pour s'assurer que les politiques et les usages de l'IA répondent aux préoccupations du public et respectent les normes démocratiques locales. Cette consultation peut être menée par le Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELCI).

Les recommandations pour le secteur des médias en Côte d'Ivoire :

1 - ENCOURAGER L'UTILISATION DE L'ÉTHIQUE DE L'IA DANS LE JOURNALISME

- Formation des journalistes à l'utilisation responsable de l'IA : Proposer des formations continues aux journalistes ivoiriens sur l'utilisation des outils d'IA pour améliorer la production de contenus tout en garantissant l'éthique du journalisme. Cela inclut la vérification automatisée des faits, la détection de biais dans les contenus et la gestion des informations en temps réel. Ces séances de formations peuvent être organisées par l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM) en collaboration avec le REPPRELCI.
- Adoption de codes déontologiques sur l'IA : Développer un code déontologique spécifique pour les médias utilisant l'IA, qui inclut des règles claires concernant la transparence, l'authenticité des informations générées, la gestion des données sensibles et la protection de la vie privée. Ce code peut être mise en place par le REPPRELCI et adopté par l'ensemble des OPM ivoirien.

2 - CRÉER DES SYSTÈMES DE MODÉRATION ET DE VÉRIFICATION BASÉS SUR L'IA

- Plateformes de fact-checking automatisées : Encourager les médias ivoiriens à développer ou intégrer des systèmes automatisés de fact-checking basés sur l'IA pour vérifier en temps réel les informations diffusées sur les réseaux sociaux et autres plateformes numériques. Cela permet de réduire la propagation de la désinformation et des « fake news ».
- Outils de modération des contenus générés par IA à travers une loi : Exiger à travers une loi des plateformes de médias en ligne qu'elles utilisent des systèmes de modération pour détecter et filtrer les contenus générés par IA (par exemple, les textes ou images manipulées), afin d'informer les utilisateurs de la provenance des contenus.

3 - ASSURER LA TRANSPARENCE ET L'AUTHENTICITÉ DES CONTENUS GÉNÉRÉS PAR IA

- Marquage des contenus générés par IA : Imposer aux médias ivoiriens de clairement indiquer, par un système de filigrane ou un label, les contenus générés ou modifiés par IA. Cela pourrait inclure des articles, des vidéos, des images ou des interviews. Cela renforcerait la confiance du public dans les informations qu'ils consomment.
- Régulation des systèmes de recommandation : Mettre en place des régulations sur les algorithmes de recommandation utilisés par les médias en ligne pour s'assurer qu'ils ne créent pas la polarisation des opinions ou l'amplification de contenus extrêmes. Ces systèmes devraient être conçus par le Centre de Calcul ivoirien pour promouvoir la diversité des informations et non l'engagement basé sur la sensation.

4 - ASSURER LA PROTECTION DES DROITS DES JOURNALISTES FACE À L'IA

- Protection des droits d'auteur et de l'utilisation des contenus : Mettre en place des réglementations protégeant les journalistes et les créateurs de contenu contre l'utilisation non autorisée de leur travail dans des systèmes d'IA. Cela inclut le droit de savoir si leur contenu est utilisé pour entraîner des modèles d'IA et le droit de compensation.

- Garantir la transparence sur les usages des algorithmes dans la rédaction : Les rédactions des médias devraient informer leurs journalistes de l'utilisation d'algorithmes ou d'outils d'IA dans la sélection ou la rédaction des articles, garantissant ainsi l'indépendance éditoriale.

5 - SENSIBILISATION À L'IMPACT DE L'IA SUR LA DÉMOCRATIE ET L'INFORMATION

- Campagnes de sensibilisation sur l'IA et la démocratie : Organisateur des campagnes médiatiques pour éduquer le public ivoirien sur les enjeux démocratiques liés à l'utilisation de l'IA dans l'espace de l'information. Ces campagnes devraient mettre l'accent sur la préservation de la liberté de la presse, l'authenticité de l'information et les droits à l'information. Une campagne piloté par le ministère de la communication en collaboration avec les OPM ivoiriens.
- Mise en place de dialogues publics sur l'IA : Encourager les médias à organiser des débats, des forums et des entretiens avec des experts locaux et internationaux sur l'impact de l'IA sur les libertés publiques, l'information et la démocratie, afin d'informer la société ivoirienne

6 - INTÉGRATION DE L'IA POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE DES ÉLECTIONS ET DE LA POLITIQUE

- Utilisation de l'IA pour suivre les discours politiques et éviter la manipulation : Développer des outils d'IA permettant de suivre les discours politiques et de détecter la désinformation, les manipulations ou les fausses promesses électorales, pour garantir une couverture objective des élections en Côte d'Ivoire.
- Plateformes de transparence politique basées sur l'IA : Créer des plateformes permettant aux citoyens de vérifier en temps réel les déclarations des politiciens et des candidats, en utilisant des systèmes d'IA pour analyser la véracité des informations publiées pendant les campagnes électorales.

7 - COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS POUR DES RÉGULATIONS NATIONALES SUR L'IA DANS LES MÉDIAS

- Proposer des réglementations nationales : En collaboration avec les autorités ivoiriennes, proposant des cadres juridiques nationaux spécifiques sur l'utilisation de l'IA dans les médias, en tenant compte des spécificités du marché de l'information en Côte d'Ivoire.
- Mise en place de mécanismes de régulation et de contrôle : Créer une autorité indépendante chargée de surveiller et de réguler l'utilisation de l'IA dans les médias, afin de prévenir les abus et garantir l'objectivité de l'information diffusée au public. Cette autorité peut être rattachée soit à l'ANP, la HACA ou l'ASDM.

**Forum
Information
& Démocratie**

**Forum on Information
and Democracy**

CS 90247

75083 Paris Cedex 02, France

E-mail : contact@informationdemocracy.org

Site Web : <https://informationdemocracy.org>



**Réseau des Professionnels
de la Presse en Ligne
de Côte d'Ivoire**

REPPRELCI

Adjamé cité 80 logements

17 BP 105 Abidjan, Côte d'Ivoire

Téléphone : (+225) 07 09 62 06 06

E-mail : repprelci@gmail.com

Site Web : <https://repprelci.ci/>